

PROCES-VERBAL
REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE

MARDI 07 OCTOBRE 2014

Convocation :
29/09/2014

Date d'affichage :
09/10/2014

Présents : Christophe DECHERF, Sébastien DEMANEZ, Sandrine VINCENT, Sylvain JOURDAIN, Véronique NICQ, Gabriel DUTREMEE, Annick HONORE, Géraldine PIERLET, Anne-Marie VAN SPRUNDEL

Invités présents Comité des Fêtes : Marianne VAN HEMELRYCK, Ignacio SERE

Absents excusés Comité des Fêtes : Nicolas HENNEBELLE, Philippe YSMAL

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

1. Approbation du procès-verbal du 4/09/2014

Lecture faite par Monsieur le Président. **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Repas du CCAS

Monsieur le Maire donne lecture de la communication suivante aux personnes présentes :

Pour cette réunion du C.C.A.S du 7 octobre 2014, j'ai souhaité la présence des membres du bureau du Comité des Fêtes. Il s'agit d'une démarche exceptionnelle, motivée par l'urgence. Normalement le repas de C.C.A.S a lieu en avril. Cette année, cela n'a pas été possible en raison des élections et du renouvellement du bureau du Centre Communal d'Action Sociale qui a été opéré le 29 avril 2014. On est en octobre, et il reste deux mois et demi avant la fin de l'année. Trois manifestations festives sont prévues en novembre et décembre (Halloween, Saint-Hubert et Réveillon). Dans ces conditions, organiser un repas serait un échec.

Aussi, si le Comité des Fêtes est d'accord pour collaborer, intégrer le repas du C.C.A.S dans la Saint-Hubert, cela permettra de ne pas perturber le cours normal des activités festives de Lez-Fontaine. Cela maintiendra la tradition d'un repas C.C.A.S en 2014. Et cela répond à une situation exceptionnelle.

En avril 2015, le C.C.A.S aura à mettre en place son repas selon une formule plus traditionnelle. A moins que cette formule 2014 soit reconnue préférable à la fois par le Comité et par le C.C.A.S.

Il résulte du tour de table que les membres présents du bureau du Comité des Fêtes se proposent d'organiser le repas de la Saint Hubert en incluant le repas du C.C.A.S. Le bénéfice sera partagé entre le Comité des Fêtes et le C.C.A.S., dans des proportions définies par le Comité des Fêtes.

3. Organisation de l'opération colis de fin d'année

L'âge du colis est fixé à 67 ans au 1^{er} janvier 2014.

Anne-Marie VAN SPRUNDEL, Annick HONORE et Géraldine PIERLET iront chez Monsieur GUEDON (Coccimarket) pour passer la commande des colis.

4. Questions Diverses

Repas du C.C.A.S. offert aux personnes de 70 ans au 1^{er} janvier 2014. Une invitation sera envoyée à chaque personne concernée, avec un bulletin de confirmation. Repas offert hors boissons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, Christophe DECHERF

Sandrine VINCENT Sébastien DEMANEZ Sylvain JOURDAIN Véronique NICQ

Gabriel DUTREMEE Annick HONORE Géraldine PIERLET Anne-Marie VAN SPRUNDEL